ASSEMBLÉE NATIONALE

7 novembre 2020

PLFR POUR 2020 - (N° 3522)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N º 375

présenté par

M. Dufrègne, M. Fabien Roussel, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaigne, M. Dharréville, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu, M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE 5

ÉTAT B

Mission « Plan d'urgence face à la crise sanitaire »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement d'appel vise à annuler 5 milliards d'euros en AE et en CP du programme « Renforcement exceptionnel des participations financières de l'État dans le cadre de la crise sanitaire » et abonder en conséquence un nouveau programme nommé « Mise en place d'une allocation jeune -25 ans »

Cet amendement vise à proposer une mesure de soutien aux plus précaires, qui sont les grands oubliés de ce plan de relance. Ainsi, nous proposons avec cet amendement la création d'une allocation aux jeunes dès 18 ans. Aujourd'hui, la garantie jeune permet de donner une allocation à des jeunes s'inscrivant dans une formation auprès d'une mission locale. Pour autant, le nombre de place est limité et le programme ne s'adresse pas aux jeunes diplômés d'un BAC+3 ou +5 qui ne trouvent pas d'emploi.

Cette mesure, portée depuis de nombreuses années par le groupe communiste et les organisations de jeunesse coûterait 5 milliards d'euros. Pour autant, elle semble aujourd'hui essentielle, à l'heure où la pauvreté grandie et devrait atteindre 10 millions de personnes d'ici la fin de l'année d'après le secours populaire et que les jeunes sont particulièrement touchés.

ART. 5 N° 375